


LIMOGES METROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-1 et L. 2211-10 ;
Vu la délibération n°12 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la Transition Énergétique et du Climat au sein du Pôle Proximité et Environnement ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle Proximité et Environnement à Limoges Métropole ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2211-9 du Code général des collectivités territoriales à M. Cyril BRUNIE, Directeur de la Transition Énergétique et du Climat, au sein du Pôle Proximité et Environnement, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Tout acte de concession, à compter sous le sigle HADICE, toutes conditions générales d'achat et tout acte de contrat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à D.100 à 47 de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Documents mensuels et trimestriels relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Attributions de service, les attributions de bonne exécution des prestations tarififiées de capacité, attribution de travaux d'un prestataire relevant de la direction de la Transition Énergétique et du Climat ;
- Tout nouvel abonnement de contrat d'électricité ;
- Tout nouvel abonnement de contrat de gaz ;
- Toute demande de branchement provisoire d'un site (gaz et électricité) ;
- Toute demande de rattachement d'un site (gaz et électricité) ;
- Toute demande de modification de puissance d'un site (gaz et électricité) ;
- Tout document lié à la demande de remplacement partiel de la TCR (Taux Incitatif sur la consommation finale d'électricité) ;
- Tout document lié à la demande de remplacement partiel de la TCR (Taux Incitatif sur la consommation sur les produits énergétiques) ;
- Tout document lié à la demande de Certificats d'Économies d'Énergie ou au dépôt sur la plateforme EMIH ;
- Demande de réintégration à l'obligation de raccordement au réseau de chaleur ;
- Toute demande liée à un nouvel abonnement ou une modification d'un contrat d'eau ;
- Toute responsabilité que détiennent dans le cadre de demandes de raccordement de subscribers de la Direction de la Transition Énergétique et du Climat.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Cyril BRUNIE, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28146.pdf
(.pdf, 160,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER